

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 13/01/2009 Date de révision: 01/06/2018 Remplace la fiche: 14/11/2014 Version: 1.2

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Mild Cleaner
Code du produit : 4000040

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

## 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Spirotech BV Churchill-laan 52 5705 BK Helmond T 0031 492 57 89 89 www.spirotech.com

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Pays-Bas	Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum	Huispostnummer B.00.118 Postbus 85500 3508 GA Utrecht	+31 30 274 88 88	Uniquement pour l'information du personnel médical en cas d'intoxication aiguë

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 2.2. Éléments d'étiquetage

## Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Dan

Composants dangereux : Ethylenediaminetétraacétate de tétrasodium; Sodium lauriminodipropionate

Mentions de danger (CLP) : H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP)

: P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de

protection du visage, un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si

elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Triéthanolamine	(N° CAS) 102-71-6 (N° CE) 203-049-8 (N° REACH) 01-2119486482-31	< 5	Non classé
Ethylenediaminetétraacétate de tétrasodium	(N° CAS) 64-02-8 (N° CE) 200-573-9 (N° Index) 607-428-00-2 (N° REACH) 01-2119486762-27	< 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Eye Dam. 1, H318
Sodium lauriminodipropionate	(N° CAS) 14960-06-6 (N° CE) 239-032-7	< 5	Eye Dam. 1, H318

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

4.1 Doccri	ntion doc	promiere	COCOLIFC
4.1. Descri	buon ues	DIGILIGIS	Secours

Premiers soins général

: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Premiers soins après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer. Emmener à l'hôpital.

Premiers soins après contact avec la peau

: Enlever les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Transférer

immédiatement en milieu hospitalier.

Premiers soins après contact oculaire

Rincer d'abord longuement avec beaucoup d'eau (enlever les lentilles de contact pour

autant que cela soit possible aisément), plus transporter chez le médecin.

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Transférer immédiatement en milieu

hospitalier.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation

: Perte de conscience. Etourdissements. Maux de tête. Nausées. Somnolence.

Symptômes/effets après contact avec la peau Symptômes/effets après contact oculaire

Piquant(e). Brûlures graves. Rougeur. Douleur.

Piquant(e). Douleur. Rougeur. Troubles de la vision.

Symptômes/effets après ingestion

Mordant, respiration difficile, vomissements, ampoules sur les lèvres et la langue, douleur

brûlante dans la bouche et la gorge, dans l'oesophage et l'estomac.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e).

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, poudre, mousse, CO2.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aucun connu.
Danger d'explosion : Aucun connu.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Pas de précautions particulières.

Instructions de lutte contre l'incendie : Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.

Protection en cas d'incendie : Aucune mesure spécifique nécessaire.

Autres informations : Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ne pas toucher le produit. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Ne pas respirer

les vapeurs. Ne pas respirer les aérosols. Ne pas respirer les poussières.

### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit avec un matériau poreux.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections (8, 13).

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans : Manipuler avec précaution. Eviter des fuites.

danger

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'abri du gel.

Matériaux d'emballage à éviter Métal. Matériaux d'emballage appropriés Matières

plastiques.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Addition.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

01/06/2018 (Version: 1.2) FR (français) 3/8

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 8.2. Contrôles de l'exposition

### Equipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection.

#### Protection des mains:

Gants en caoutchouc nitrile. Temps de passage: > 480 Min, (EN 374). Epaisseur du matériau: 0,35 mm. Se laver les mains après toute manipulation

### Protection oculaire:

Lunettes de protection. Ecran facial

### Protection de la peau et du corps:

Vêtements imperméables

### Protection des voies respiratoires:

Assurer une ventilation d'air appropriée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Masque universel (ABEK)

## Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:







## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Couleur : Incolore. Odeur : Caractéristique. Seuil olfactif : Non applicable рΗ : 8 @ 20°C : /.

pH solution

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

Point de fusion : 0 °C /.

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : 100 - 360 °C

: /. Point d'éclair Température d'auto-inflammation : /. Température de décomposition : /.

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable. Pression de vapeur : 2332 Pa @ 20°C. Densité relative de vapeur à 20 °C : Non applicable.

Densité relative : Aucune donnée disponible Masse volumique : 1,165 kg/l @ 20°C.

Solubilité : Eau: Complètement soluble Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : 1 mm²/s @ 20°C. Viscosité, dynamique : 1 mPa·s @ 20°C. Propriétés explosives : Non applicable. Propriétés comburantes : Non applicable.

Limites d'explosivité : /. 1.

: 0,3 @ 20°C

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

## 9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

### 10.2. Stabilité chimique

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e).

### 10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

## 10.5. Matières incompatibles

Conserver à l'écart des acides (forts).

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Indications complémentaires : Voir Rubrique 3 (Informations sur les composants).

Mild Cleaner	
DL50 orale rat	I.
DL50 cutanée rat	I.

Ethylenediaminetétraacétate de tétrasodium (64-02-8)	
DL50 orale rat	500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	≥ 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	10 mg/l/4h

Triéthanolamine (102-71-6)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 8200 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Cancérogénicité

Mutagénicité sur les cellules germinales

pH: 8 @ 20°C

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

pH: 8 @ 20°C : Non classé : Non classé : Non classé

01/06/2018 (Version: 1.2) FR (français)

5/8

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Mild Cleaner	
Viscosité, cinématique	1 mm²/s @ 20°C.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Aucune donnée disponible.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

(aiguë)

: Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

: Non classé

(chronique)

Ethylenediaminetétraacétate de tétrasodium	
CL50 poisson 1	121 mg/l
CE50 Daphnie 1	625 mg/l (24h)

Triéthanolamine		
CL50 poisson 1 11800 mg/l		
CE50 Daphnie 1	609,9 mg/l	
EC50 72h algae 1	512 mg/l	

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Mild Cleaner	
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Mild Cleaner	
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.

## 12.4. Mobilité dans le sol

Mild Cleaner	
Mobilité dans le sol	Complètement soluble
Ecologie - sol	WGK 2.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Aucune donnée disponible

01/06/2018 (Version: 1.2) FR (français) 6/8

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

Méthodes de traitement des déchets : Au cas où le produit non dilué serait évacué accidentellement, le neutraliser jusqu'au pH 7.

Recommandations pour le traitement du : Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

produit/emballage

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: ADR

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non réglementé

## 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non réglementé

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### **ADR**

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé

## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

## Transport par voie terrestre

Non réglementé

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : 0 %

### 15.1.2. Directives nationales

## Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

giftige stoffen – Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

giftige stoffen - Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

giftige stoffen - Ontwikkeling

: Aucun des composants n'est listé

: Aucun des composants n'est listé

: Aucun des composants n'est listé

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indications de changement:			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
2.2			
9.1			

Texte intégral des phrases H et EUH:		
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	
H302	Nocif en cas d'ingestion.	
H318	Provoque de graves lésions des yeux.	
H332	Nocif par inhalation.	

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.